Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20260907-20260931-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise

Mairie de **SERAINCOURT**

2026/09-31
REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 07 septembre 2026

Date de convocation : 01/09/2026 Date d'affichage : 01/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 septembre à 20h, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 1er septembre 2026, s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Candice ENEE.

Madame le Maire informe le conseil que Madame Catherine CREVECOEUR a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale au mois de juillet 2026. Les suppléants figurant sur la liste ont été sollicités dans l'ordre : Monsieur Franck BERTRAND, premier suppléant, a remis à son tour sa démission ; la deuxième suppléante, Madame Émilie LE CROM JOURDAIN, a accepté le poste de conseillère municipale.

Madame le Maire lui souhaite la bienvenue. Madame Émilie LE CROM JOURDAIN siège à compter de la présente séance ; le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

Étaient présents : Mme Candice ENEE, M. Benjamin GUERARD, Mme Karidiatou SANOU, M. Frédéric FERREIRA, Mme Aurore FROMENT, M. Pierre ARDITTI, Mme Marie-Claude GOUBIN, M. Philippe JACKSON, M. Maxime PAQUEREAU, M. Pascal LAMOUCHE, M. Xavier SOURCEAU, Mme Émilie LE CROM JOURDAIN.

Absentes ayant donné pouvoir :

- Mme Chantal BALLOT, pouvoir à Mme Karidiatou SANOU ;
- Mme Virginie DELL, pouvoir à M. Pierre ARDITTI ;
- Mme Marie-Lyne SCHEMBRI, pouvoir à M. Benjamin GUERARD.

M. Xavier SOURCEAU est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION E.N.V.O.L.

Madame le Maire indique qu'un événement survenu cet été a nécessité l'intervention d'une association, qui a répondu présente, et propose de la remercier par une subvention. Elle passe la parole à M. Pierre ARDITTI.

M. Pierre ARDITTI rapporte qu'au cours de la seconde quinzaine d'août 2026, de fortes rafales de vent ont fait tomber de son nid un jeune faucon crécelle, sur le domaine du golf de Seraincourt. Madame ASSA, propriétaire du golf, l'a recueilli et a contacté l'association **E.N.V.O.L**, qui recueille et soigne la faune sauvage. Cette dernière, en contact avec M. Pierre ARDITTI, a sollicité son appui pour faire voter une subvention (12 centimes par habitant, soit 157 € pour Seraincourt). Autrefois, subventionné par

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20260907-20260931-DE

l'Etat, elle ne l'est plus aujourd'hui. À défaut de participation, l'association indiquait ne plus pouvoir accueillir d'animaux en danger.

L'association a pris en charge l'oiseau et l'a sauvé.

Au vu de la bienveillance et du dévouement du responsable de l'association et de ses bénévoles, M. Pierre ARDITTI propose de porter la subvention au-delà du montant sollicité, soit à 250 €.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2311-7 ;

CONSIDÉRANT l'intervention de l'association E.N.V.O.L au bénéfice d'un animal recueilli sur le territoire communal ;

CONSIDÉRANT la perte des financements publics dont bénéficiait cette association ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de **250 €** à l'association E.N.V.O.L.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
15	15	0	0

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le secrétaire de séance

Xavier SOURCEAU

Le Maire,

Candice ENEE

12, rue des Vallées 95450 SERAINCOURT☎ 01.34.75.40.39. Fax 01 .34.75.76.95
E-Mail : mairie.seraincourt95@wanadoo.fr